



République Française
Commune de Chédigny

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2013

Préparation du budget 2013,

- Participation communale de l'ASLH de la ville de Loches
- Mise en commercialisation de six logements conventionnés à l'APL (Val Touraine)
- Tarif Assainissement (CCLD)
- Tarif Eau (CCLD)
- Respect de la vitesse dans le bourg (courrier de M. PAPOT)
- Brocante 2013 (candidature de l'Union Sportive de Chédigny et du Comité des Fêtes)
- Questions diverses : Note synthétique de l'activité du SIEL,

Con vocation le :
21/01/2013

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du mardi 05 février 2013

L'an deux mille treize et le cinq février l'assemblée régulièrement convoqué le 21 janvier 2013, s'est réuni sous la présidence de <<president>>.

Présents : 6

Sont présents: Pierre LOUAULT, Michelle NICOLARENA, Pascal DUGUÉ, Laurent FAUVEL, Micheline TOULEJBIEZ, Yvette VALLÉE

Votants: 6

Représentés:

Excuses: Gilles MORISSE, Alexandre ALLIOT, Christophe GARNIER, Isabelle AVRIL

Absents: Christian CLÉMENT

Secrétaire de séance: Laurent FAUVEL

Objet: Participation communale de l'ALSH de la ville de Loches - 2013_02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Accueil de loisirs de la ville de Loches, une participation communale de 57,25 € par semaine (soit 11.45 € par jour) par enfant, dans les conditions ci-après :

- 2 semaines maximum par enfant,
- cette participation est valable uniquement pendant les vacances d'été.

Objet: Mise en commercialisation de six logements à l'APL - 2013_03

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de Val Touraine Habitat et du courrier de la Direction Départementale des Territoires. Il est demandé l'avis de la commune quant à la commercialisation de 6 logements locatifs au lieu dit "Les Pentès".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que cette vente représente 25 % du Parc locatif qui n'est pas très important, mais qui correspond à une réelle demande.

DECIDE de donner un avis favorable, sous réserve de l'engagement préalable de Val Touraine Habitat d'engager un programme de construction de logements conventionnés équivalents sur la Commune, par lequel Val Touraine Habitat s'engage à reconstruire dans un délai de trois ans.

Objet: Cotisation "Les Croqueurs de pommes" - 2013_04

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'Association "Les croqueurs de pommes" afin d'adhérer pour un montant de 28 € pour l'année 2013. Il est rappelé que l'an dernier, cette association a pris l'initiative d'offrir un pommier et de le planter dans la cour de l'école maternelle. L'association a également proposée de donner 30 pommiers anciens en vue de plantations paysagères sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour adhérer à l'association "les croqueurs de pommes" pour un montant de 28 €, pour l'année 2013.

DIT que lors de l'établissement du budget 2013, il sera proposé l'octroi d'une subvention en faveur de cette association.

Objet: Forfait d'utilisation de la salle Meusnier-Tulasne - 2013_05

Monsieur le Maire propose d'établir un forfait qui couvre les frais d'utilisation de la salle de spectacles pour sa mise à disposition gratuite concernant les artistes amateurs qui présentent un spectacle hors programmation.

Il est proposé un forfait de 50 € par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de proposer aux artistes amateurs un forfait de 50 € par jour, en cas de mise à disposition gratuite de la salle Meusnier-Tulasne.

Objet recrutement d'un contrat avenir 2013_06

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin d'un contrat aidé pour le 17 mars 2013. Monsieur le Maire propose le recrutement d'un contrat avenir.

Certaines conditions doivent être remplies :

- moins de 25 ans au moment de la signature du contrat;
 - emploi à plein temps (35 heures),
 - contrat à durée déterminée de 36 mois,
 - Formation obligatoire,
 - le taux de l'aide relative à l'emploi d'avenir est de 75 % du smic.
- Cet agent sera recruté comme agent d'entretien (bâtiments, espaces verts et voirie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un contrat avenir dans les conditions énumérées ci-dessus.

DIT que ce recrutement sera effectif au 1er mars 2013.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

1 - Tarif Eau et Assainissement 2013 :

Michèle NICOLARENA informe les membres du Conseil Municipal de l'application des tarifs Eau et Assainissement établis par la Communauté de Communes Loches Développement, service Eau et Assainissement, par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2012.

Eau potable : 1.35 € HT le m³ - TVA 7 %

Assainissement : 1.65 € HT le m³ - TVA 7 %

Ces tarifs seront affichés en mairie.

2 - Vitesse dans le bourg :

Michèle NICOLARENA fait part aux élus du Conseil Municipal des courriers de Monsieur PAPOT Jean-Paul et Madame Dominique BELEY concernant la vitesse excessive rue de l'Alambic et route du Soleil Levant. Cette vitesse doit pouvoir être contrôlée avant qu'un grave accident ne se produise.

Il est proposé d'installer des panneaux 30 km/h, rue Chante l'Indrois et rue de l'Alambic. Et de réfléchir sur la pose de ralentisseurs.

Laurent FAUVEL signale que les panneaux de signalisation qui indiquent Bléré/Sublaines sont très sales et illisibles.

Michèle NICOLARENA a remarqué que certains panneaux n'étaient plus réfléchissants.

3 - Brocante 2013 :

A la suite du courrier adressé aux associations chédignaises, seule l'USC a manifesté dans les temps son souhait d'organiser l'édition 2013 de la brocante. La candidature de cette association a donc été retenue en collaboration avec le Comité des Fêtes.

Michel NICOLARENA fait part du souhait du Mail enchanté d'envisager l'organisation de cette manifestation.

La commune n'ayant pas été informée dans les temps de cette candidature, celle-ci ne peut-être retenue.

Néanmoins, cette association est invitée à confirmer sa demande pour l'organisation de la brocante de 2014.

4 - Concert de l'école de musique cantonale de la Vallée de l'Indre :

En date du 15 février, l'école de musique organise à la salle Meusnier-Tulasne un concert et demande l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons.

La salle est mise gratuitement à disposition et la commune offrira aux artistes un pot de remerciements.

Claire (NACEL) sera chargée de la régie.

5 - Proposition d'un chanteur pour le 16 juin 2013 :

Michèle NICOLARENA propose de mettre à disposition gratuite la salle de spectacles pour un chanteur rencontré lors du Festival du Blues, en date du dimanche 16 juin 2013.

Pierre LOUAULT craint que le jour, un dimanche, soit mal choisi et qu'il n'y ait pas une grande fréquentation. Il propose plutôt un vendredi soir ou un samedi soir.

Michèle NICOLARENA précise que cet artiste est en France au mois de juin uniquement.

Yvette VALLÉE informe que le mois de juin est un mois où la salle de spectacle est très demandée pour les fêtes familiales.

Laurent FAUVEL précise que l'occupation de la salle de spectacles pour des cérémonies, fêtes familiales devrait, dans la mesure du possible, être prioritaire sur l'accueil de spectacles et manifestations avec prêté à titre gracieux dans la période de Mai à Septembre.